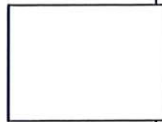


Département
D'EURE ET LOIR

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION



ARRONDISSEMENT
DREUX

CENTRE COMMUNAL DE
L'ACTION SOCIALE DE
VERNOUILLET

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX LE DOUZE DECEMBRE à
18H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué,
s'est réuni en salle du conseil, en session ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Damien STEPHO :

Etaient présents : M. STEPHO ; MME LUCAS ; MME BAMBOTE
WANTONTWA ; M. SCOUARNEC ;
MME PIAUPHREIX

Excusés : MME VIGNY ; M. TRAPATEAU ; MME MERABTI ;
M. SIADOUA ; MME LAURET MOUHOUBI ; MME AHIZOUN

Absents non excusés : MME BOUADLA ABDI ; M. RICHARD ;
M. AHSAINÉ ; MME QUÉRITÉ ; MME RUAULT ; MME HASSANPOUR

M. Soufiane BOUHDADI a été élu secrétaire.

Monsieur le Président explique qu'une convention d'adhésion
entre le Centre Communal d'action Sociale de Vernouillet et
le Centre de Gestion d'Eure et Loir est nécessaire à la
procédure de médiation préalable obligatoire.

Le conseil d'administration
Après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Président ou la Vice-Présidente à signer
la convention avec le Centre de Gestion d'Eure et Loir.

Date de la
convocation

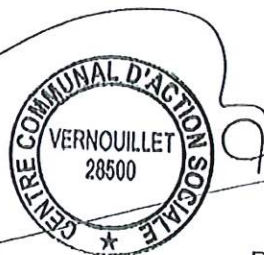
Le Président,

29 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
028-262800352-20221212-ccas2022 C05-DE
Date de télétransmission : 05/01/2023
Date de réception préfecture : 05/01/2023

rendu exécutoire le

09 JAN. 2023



Damien STEPHO

Monsieur le Maire, Président du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la
présenté délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de
deux mois à compter de la présente publication par vole d'affichage